

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 6

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Luc PORTES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

Monsieur Robert DUPARC, **Conseiller Municipal**

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Madame Stéphanie GAYET est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

03 – 12 décembre 2024

3. Budget principal – Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025.

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 (VD),

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires pour la section d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, selon le détail ci-après,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) inscrit aux Budget Primitif et Décisions Modificatives en 2024 est de 12 080 636,67 € et qu'il est possible d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 3 020 159,16 € ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ouvrir les crédits suivants :

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS 2025

CHAPITRE	Total crédits ouverts	Nature	Fonction	Montant	Objet
20	668 965,65 €	2031	312	40 000,00 €	Etudes Eglise Saint Martin
		2031	312	40 000,00 €	Etudes Eglise Saint Jacques
		2031	213	80 000,00 €	Etudes Rénovation énergétique écoles Mathaly et L. Gardes
		2051	023	20 000,00 €	Acquisition site internet, logo, charte graphique
		2051	11	4 000,00 €	Logiciel Placier PM
		2051	025	30 000,00 €	Logiciel cimetièrre
		2051	020	500,00 €	Pack office
		S/T chap. 20 :			214 500,00 €
21	8 984 889,83 €	21312	213	1 200,00 €	Travaux école du Sarlac
		21318	020	100 000,00 €	Travaux toiture marché couvert
		21318	020	25 000,00 €	Travaux divers bâtiments
		21534	814	2 500,00 €	Travaux réseau éclairage public
		215731	845	150 000,00 €	Camion voirie
		2158	511	985,00 €	Petits matériels Espaces Verts
		2158	025	840,00 €	Petits matériels Cimetière
		2158	845	300,00 €	Petits matériels Voirie
		2158	020	1 240,00 €	Petits matériels Bâtiments et mécanique
		2158	7222	540,00 €	Petits matériels Propreté
		2181	020	65 000,00 €	Travaux ascenseur
		21838	020	25 000,00 €	Acquisition micros salle conseil
		21838	020	2 000,00 €	Divers matériels informatiques
		2188	020	10 000,00 €	Aménagement accueil Mairie
		2188	845	3 750,00 €	Panneaux de signalisation
		2188	213	10 000,00 €	Gros matériels écoles
		S/T chap. 21 :			398 355,00 €
23	2 076 334,01 €	2315	845	200 000,00 €	Travaux voirie rurale OPE001
		2315	845	100 000,00 €	Travaux voirie urbaine OPE002
		S/T chap. 23 :			300 000,00 €
Total général				912 855,00 €	

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 4 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
LORENZO)

ACCEPTE les ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses proposées,

DIT que les crédits seront repris au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GAYET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :